
AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
CONSULTATION ÉCRITE
SUR LE RÈGLEMENT #2020-563 MODIFIANT DES ARTICLES DES SECTIONS 5 ET 8
DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 2013-516

Aux personnes intéressées par le projet de règlement # 2020-563 modifiant des articles des sections 5 et 8 du règlement de lotissement # 2020-516.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2020, le conseil a adopté le premier projet de règlement # 2020-563. Ce règlement a pour but d'apporter une précision à l'article 5.2 sur les lots protégés par droits acquis et de modifier l'article 8.3 pour utiliser la valeur au rôle d'évaluation comme base de calcul des redevances pour fins de parcs et espaces verts.
2. Une consultation écrite* aura lieu à compter de ce jour et ce jusqu'à la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra le 19 janvier 2021. L'objet de cette consultation écrite est de recevoir les commentaires écrits des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur la modification de cette zone. Les commentaires devront être reçus au plus tard le mardi le 19 janvier à **11 heures** par courriel à l'adresse suivante : lac-aux-sables@regionmekinac.com ou par la poste à l'adresse suivante: Municipalité de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse, Lac-aux-Sables, (Québec) G0X 1M0.
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité de Lac-aux-Sables, au www.lac-aux-sables.qc.ca dans la section Avis publics.
4. Le projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet concerne l'ensemble du territoire de la municipalité

***Cette procédure écrite remplace la consultation publique en présentiel en raison de l'arrêt gouvernemental # 2020-074 du 2 octobre 2020 et des mesures de santé publique liées à la COVID-19.**

Donné à Lac-aux-Sables ce 22 décembre 2020.



Madame Manuella Perron, OMA
Secrétaire-trésorière adjointe, volets finances et ressources matérielles